

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ DE LA COMMUNE DE CARRIÈRES-SUR-SEINE

Du lundi 11 avril au samedi 30 avril 2022

OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

Par son arrêté du 16 mars 2022, Arnaud de Bourrousse, Maire de Carrières-sur-Seine a prescrit une enquête publique ayant pour objet l'élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP) de la commune de Carrières-sur-Seine. Cette enquête publique concerne l'élaboration du RLP qui adapte la réglementation nationale de la publicité extérieure (publicités, pré-enseignes et enseignes) aux spécificités de son territoire.

DATES ET DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

L'enquête publique ayant pour objet l'élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP) de la commune de Carrières-sur-Seine aura lieu **du lundi 11 avril au samedi 30 avril 2022**, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, soit pour une durée de vingt jours consécutifs.

AUTORITÉ COMPÉTENTE :

L'autorité compétente pour approuver le projet de l'élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP) de la commune de Carrières-sur-Seine est le Conseil Municipal de Carrières-sur-Seine. La personne responsable du projet de l'élaboration du RLP de Carrières-sur-Seine est représentée par son Maire. Toute information complémentaire relative à l'enquête pourra être obtenue auprès de Monsieur Lambert Garnotel à la direction du développement territorial de l'Hôtel de Ville de Carrières-sur-Seine ainsi qu'au numéro de téléphone suivant : 01.30.86.89.89 et à l'adresse mail : enquetepublique.RLP@carrieres-sur-seine.fr

COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR CHARGÉ DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

Afin de conduire cette enquête, le président du Tribunal Administratif de Versailles, par décision du 17 février 2022, a désigné Monsieur Antoine Frosio en qualité de commissaire enquêteur.

CONSULTATION DU DOSSIER SOUMIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

Le dossier du projet de l'élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP) de la commune de Carrières-sur-Seine **en version papier** sera mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville de Carrières-sur-Seine – 24 rue Gabriel-Péri – Accueil Principal, dans le respect des consignes sanitaires (gel hydroalcoolique à disposition et distanciation), pendant toute la durée de l'enquête, **du lundi 11 avril au samedi 30 avril 2022**, aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie soit les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Le dossier d'enquête publique, en version numérique, sera également disponible, durant toute la durée de l'enquête publique, sur le site Internet de la commune de Carrières-sur-Seine : <https://www.carrieres-sur-seine.fr> via la rubrique [Ma Ville > Enquêtes publiques > Élaboration du Règlement Local de Publicité \(RLP\)](#).

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté aux mêmes dates sur un support informatique situé en mairie de Carrières-sur-Seine dans les mêmes conditions que celles prévues pour la consultation du dossier dans sa version papier.

Toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Carrières-sur-Seine.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête.

MODALITÉS SELON LESQUELLES LE PUBLIC POURRA PRÉSENTER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

Un registre "papier" à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique en mairie de Carrières-sur-Seine, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations déposées sur le registre "papier" seront consultables sur le site Internet de la commune de Carrières-sur-Seine : <https://www.carrieres-sur-seine.fr> via la rubrique [Ma Ville > Enquêtes publiques > Élaboration du Règlement Local de Publicité \(RLP\)](#).

Un registre "dématérialisé" sera également mis à la disposition du public du lundi 11 avril 2022 08h30 au samedi 30 avril 2022 12h. Ainsi, le public pourra déposer ses observations et propositions à l'adresse suivante: <https://www.carrieres-sur-seine.fr> via la rubrique [Ma Ville > Enquêtes publiques > Élaboration du Règlement Local de Publicité \(RLP\)](#).

Le public pourra consulter ledit registre dématérialisé à l'adresse suivante: <https://www.carrieres-sur-seine.fr> via la rubrique [Ma Ville > Enquêtes publiques > Élaboration du Règlement Local de Publicité \(RLP\)](#).

Ces observations seront imprimées sur papier et seront consultables sous cette forme en mairie de Carrières-sur-Seine dans les mêmes conditions que celles prévues pour l'accès au registre "papier".

Des observations écrites pourront être adressées au commissaire-enquêteur, à l'Hôtel de Ville de Carrières-sur-Seine – 1 rue Victor-Hugo – BP59 – 78421 Carrières-sur-Seine Cedex – pendant toute la durée de l'enquête publique. Ces observations peuvent également être envoyées à l'adresse courriel suivante : enquetepublique.RLP@carrieres-sur-seine.fr. Ces observations seront consultables en mairie de Carrières-sur-Seine, siège de l'enquête publique (à cette fin, les courriels ainsi transmis seront imprimés sur papier, accessibles dans les mêmes conditions prévues pour l'accès au registre "papier" et sur le site Internet de la Ville.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR :

Le commissaire-enquêteur assurera des permanences en vue de recevoir le public et ses observations, dans le respect des règles sanitaires (gel hydroalcoolique à disposition), en mairie de Carrières-sur-Seine aux dates et heures suivantes :

- **Lundi 11 avril 2022 de 9h à 12h**
- **Lundi 25 avril 2022 de 9h à 12h**
- **Samedi 30 avril 2022 de 9h à 12h**

CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

À l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur. Ce dernier disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre à M. le Maire de Carrières-sur-Seine le dossier soumis à l'enquête publique avec son rapport et ses conclusions motivées en précisant si celles-ci sont favorables ou défavorables au projet. À cette issue, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à l'accueil de la mairie de Carrières-sur-Seine, aux jours et heures habituels d'ouverture, et en Préfecture des Yvelines, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Ils seront également publiés pendant la même durée sur le site Internet de la commune : <https://www.carrieres-sur-seine.fr> via la rubrique [Ma Ville > Enquêtes publiques > Élaboration du Règlement Local de Publicité \(RLP\)](#).

La communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur pourra être obtenue dans les conditions prévues par le titre 1 de la loi du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs.

ISSUE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

À l'issue de la procédure d'enquête publique, le projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP), éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur - sous réserve que l'économie générale du RLP ne soit pas remise en cause - sera soumis pour approbation à la majorité des suffrages exprimés au Conseil Municipal de la commune de Carrières-sur-Seine.